

## Séance extraordinaire du 12 juillet 2010

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 12 juillet 2010 à 20 h 50 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller.

### **FORMANT QUORUM**

#### **Renonciation à l'avis de convocation**

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

#### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à vingt heures cinquante (20 h 50) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2010-07-263

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

#### **Ordre du jour**

Renonciation à l'avis de convocation

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation à l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre des constats d'infractions – Article 29 du règlement de zonage 234-90)
4. Financement temporaire – Règlement 395-2010 (infrastructures Place du Moulin)
5. Octroi de contrat – Vidéo Aérien
6. Octroi de mandat Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Appel de candidatures poste de directeur des Travaux publics
7. Période de questions
8. Fermeture de la séance

#### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **3. Autorisation à l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre des constats d'infractions – Article 29 du règlement de zonage 234-90**

## Séance extraordinaire du 12 juillet 2010

**CONSIDÉRANT** l'article 20 du règlement administratif 237-90 qui stipule que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à faire parvenir aux contrevenants un constat d'infraction afin d'enclencher le processus pénal;

**CONSIDÉRANT** que l'inspectrice en bâtiment et en environnement a fait rapport au conseil à l'effet qu'il y avait sur le territoire, des contribuables en infraction à l'article 29 du règlement de zonage 234-90 relativement aux abris d'hiver;

**2010-07-264**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à émettre les constats d'infractions aux contrevenants relativement à l'article 29 du règlement de zonage 234-90 relativement aux abris d'hiver.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **4. Financement temporaire – Règlement 395-2010 (infrastructures Place du Moulin)**

**CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 395-2010 décrétant une dépense de 556 257 \$ et un emprunt de 556 257 \$ pour la construction des infrastructures de la Place du Moulin, le 27 mai 2010;

**CONSIDÉRANT** les dispositions législatives concernant les emprunts temporaires (*art. 1093 et 1093.1 du Code municipal du Québec*);

**2010-07-265**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'emprunt d'une somme allant jusqu'à 556 257 \$, soit 100% des dépenses prévues et effectuées au règlement d'emprunt numéro 395-2010 et l'émission auprès de la Caisse populaire de l'Ouest de la Mauricie, de manière progressive et temporaire (taux variable). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer les documents requis au financement présent pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **5. Octroi de contrat – Vidéo Aérien**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service en date du 28 mars 2010 de Vol en immersion, M. Yves Cossette;

**2010-07-266**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un budget de 1 000 \$ pour la réalisation d'un vidéo aérien de la municipalité par la compagnie Vol en immersion de M. Yves Cossette et ce, selon l'offre de service datée du 28 mars 2010.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **6. Octroi de mandat Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Appel de candidatures poste de directeur des Travaux publics**

**CONSIDÉRANT** que le poste de directeur des Travaux publics est devenu vacant suite au départ de M. François Caron;

**2010-07-267**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le mandat pour réaliser le processus complet d'appel de candidatures pour le poste de directeur des

## Séance extraordinaire du 12 juillet 2010

Travaux publics à Claude Grenier Ressources Humaines inc et ce, sur une base horaire et selon la méthode de dépenses contrôlées.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **7. Période de questions**

Début : 21 h 00  
Fin : 21 h 00 (pas de question)

### **8. Fermeture de la séance**

**2010-07-268**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 21 h 00.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT.**

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière